

Lyon, 27 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole lance son schéma stratégique des parcs-relais.

À l'occasion de la séance du Conseil métropolitain, les élus ont adopté le schéma stratégique des parcs-relais du territoire. Il prévoit l'augmentation de la capacité des parcs-relais (P+R) existants mais aussi la construction de nouveaux parcs ainsi qu'un contrôle renforcé de leurs accès afin de permettre aux usagers de bénéficier pleinement des possibilités de la multimodalité.

Les parcs-relais (P+R) TCL et TER sont un maillon essentiel de la chaîne de mobilité. Aujourd'hui, le réseau des P+R souffre de sous-dimensionnement, tous modes confondus, et de fractionnement du fait de l'implication historique de nombreux acteurs : Métropole, SYTRAL Mobilités, Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), SNCF. Demain, le développement des transports en commun (TCL, TER, RER métropolitain), la zone à faibles émissions (ZFE) et les difficultés de stationnement dans le centre de l'agglomération vont probablement générer un afflux de voyageurs supplémentaires vers les pôles d'échanges, dont une partie auront commencé leur trajet en voiture.

Selon des projections à horizon 2030, plusieurs P+R seront saturés, - certains le sont déjà – et le nombre de véhicules en débord passerait à 2 400 véhicules contre 600 aujourd'hui. Cette inadéquation entre l'offre et une demande grandissante pose la question de nouvelles capacités de stationnement voitures en intermodalité mais aussi, pour répondre aux futurs besoins dans les secteurs sous pression, une question de régulation des accès aux P+R, pour éviter certains mésusages constatés actuellement et favoriser de nouvelles formes de rabattement (covoiturage, TC, vélo...).

Ainsi, selon cette approche multimodale, les mesures suivantes ont été validées en comité de pilotage du 24 février 2023 :

- harmoniser la gestion des P+R SYTRAL et TER et installer une gestion par contrôle d'accès sur les P+R des gares TER pour les réserver aux usagers TC (10 P+R TER concernés),
- agrandir certains P+R (Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Grigny, etc.) et étudier l'opportunité de création de nouveaux P+R en lien avec le développement du réseau TC structurant (bus à haut niveau de service -BHNS- Trévoux-Lyon, tramway express de l'ouest lyonnais -TEOL-, etc.),
- **définir** des règles de priorisation des usagers pour réduire la saturation des P+R les plus sollicités, en favorisant notamment le covoiturage ;
- Étudier l'interopérabilité billettique, l'ouverture des P+R à d'autres usages (résidents la nuit, évènementiels, etc.), et évaluer les actions menées en collaboration avec Sytral Mobilités, la Région AuRA et le SMT AML.

Contact Presse :

Métropole de Lyon: rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94



Le schéma stratégique a mis en avant le besoin d'extension des capacités automobiles de certains P+R TER qui nécessitera l'acquisition de terrains SNCF et des aménagements par la Métropole (Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Grigny, Quincieux, Crépieux-la-Pape, par exemple).

Aujourd'hui, les P+R TER sont ouverts à tous, ce qui génère certains mésusages (stationnement de personnes résidant ou travaillant à proximité). La Métropole a pour objectif de prioriser le rabattement des usagers du TER en leur réservant l'accès au P+R par un système de contrôle et d'information en temps réel du nombre de places disponibles.

Dans cette optique, la Métropole confiera au 1er janvier 2024 la gestion de 10 P+R à la SPLM (société publique lyonnaise des mobilités), qui sera en charge d'aménager et d'exploiter le système de contrôle d'accès.

Les aménagements de voirie alentours (accès, carrefours, etc.) resteront à la charge de la Métropole.

Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole délégué aux déplacements et aux intermodalités, résume ainsi la démarche : « Pour accompagner la hausse attendue de fréquentation des pôles d'échanges TER et TCL, il est nécessaire de développer de concert l'ensemble des facilités intermodales et solutions de rabattement (voiture y compris covoiturage, bus, vélo, cheminements piétons). En cas de saturation nous devons savoir prioriser, grâce à des parcours clients adaptés, certains usagers : personnes à mobilité réduite (PMR), covoitureurs et usagers habitant au-delà d'une certaine distance. »

Métropole de Lyon: rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94